



## Degat des eaux sous un toit

Par **lolo38**, le **27/06/2011** à **15:56**

Bonjour,  
je suis locataire et j'ai un degat des eaux  
qui doit provenir d'un dessous de toit et suite a cela j'ai un enorme trou dans mon plafond  
depuis plus de deux ans le proprietaire ne veut rien faire  
quand il pleut je suis obliger de mettre une grosse bassine  
quel est la solution  
doit je contacter mon assurance sachant que la fuite vient du toit  
merci d'avance

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **16:38**

Parce que vous n'avez pas contacté votre assurance pour faire la déclaration de sinistre dès  
constat du dégat des eaux ?

Par **lolo38**, le **28/06/2011** à **08:27**

bonjour  
non je n'est pas contacter mon assurance  
je penser que les traveaux etait a la charge du proprietaire sachant qu'il n'y a aucun locataire  
a l'etage en dessus ce n'est qu'un dessous de toit ou il y a des fissure et infiltration d'eau  
merci